

Rétrospective: 2004

2004: Une année riche en événements économiques au Maroc

Lannée qui s'achève a été jalonnée d'événements de grande importance pour l'économie marocaine.

Parmi ces événements, il y a lieu de citer la signature de l'accord de libre-échange entre la Jordanie, la Tunisie, l'Égypte et Maroc, la conclusion d'un accord similaire avec les États-Unis, l'entrée en vigueur du Code du Travail, la privatisation de Maroc Telecom et la tenue du Forum de l'avenir à Rabat.

L'accord de création de la Zone de libre-échange (ZLE)

Les ministres des Affaires étrangères de Jordanie, de Tunisie, d'Égypte et du Maroc ont signé, en février 2004 à Rabat, l'accord de création de la Zone de libre-échange (ZLE), conformément à la Déclaration d'Agadir adoptée par les quatre pays le 8 mai 2001.

Cet accord prévoit la mise en place, dans un premier temps et de manière progressive, d'une ZLE entre les quatre pays, et ce, pendant une phase transitoire ne devant pas dépasser la date du 1er janvier 2005.

Cet accord est censé dynamiser les échanges commerciaux, développer le tissu industriel, soutenir l'activité économique et l'emploi, augmenter la productivité et améliorer le niveau de vie dans les pays signataires.

Il devra aussi favoriser la coordination des politiques macro-économiques et sectorielles des pays parties, notamment dans les domaines du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'industrie, de la fiscalité, des finances, des services et de la douane, en plus de sa contribution à l'harmonisation des législations dans le domaine économique.

Tout pays membre de la Ligue Arabe et de la Grande Zone arabe de libre échange, et lié par un accord d'association ou de libre échange avec l'Union Européenne, peut adhérer à l'accord d'Agadir après consentement de tous les pays membres.

Soutien du Forum sur l'Avenir à la déclaration d'Agadir

Un tel accord, de par son étendue, est à même de tirer vers le haut les économies des pays signataires, d'autant plus que les participants au Forum pour l'avenir, tenu à Rabat les 10 et 11 décembre 2004, ont exprimé leur volonté de soutenir l'intégration des groupements régionaux actuels et affirmé leur soutien à la Déclaration d'Agadir comme étant un pas important

sur la voie de la mise en oeuvre effective de zones de libre échange élargies, notamment dans le cadre de la Grande zone arabe de libre échange, la zone euro-méditerranéenne de libre échange et la zone de libre échange USA-Moyen-Orient.

Ils ont également souligné l'importance de l'amélioration de l'afflux des capitaux en faveur du développement social et économique grâce à une participation active des pays de la région dans l'élaboration de projets et dans le processus de prise de décision.

Cet espace va se renforcer davantage, après la signature cette année d'accords de libre échange entre le Maroc et la Turquie et entre la Tunisie et l'Association européenne de libre-échange (AELE).

A cela s'ajoute la signature par le Maroc d'importants accords de coopération avec le Bénin, le Cameroun, le Gabon, le Niger et le Sénégal, à l'occasion de la tournée de SM le Roi Mohammed en juin 2004 dans ces cinq pays.

Le libre échange entre le Maroc et les USA

Durant le même mois de juin, le Maroc a signé un accord de libre échange avec les États-Unis d'Amérique. Cet accord, dont l'entrée en vigueur est prévue pour janvier 2005, est susceptible de jouer un rôle important dans le développement des échanges commerciaux et économiques entre les deux pays et ouvrir de grandes perspectives à l'économie nationale, d'autant plus qu'il prévoit des mesures d'accompagnement et admet des exceptions pour les produits marocains les plus sensibles, notamment les produits agricoles.

De grands espoirs sont fondés sur cet accord pour qu'il donne une impulsion à l'investissement et pour qu'il serve de levier pour la mise à niveau des entreprises marocaines, particulièrement pour ce qui est de la qualité. L'ouverture du Maroc sur le continent américain vient de s'agrandir avec la conclusion de plusieurs accords de coopération avec le Mexique, le Brésil, Pérou, le Chili et l'Argentine, ainsi qu'avec l'espace du Mercosur, à l'occasion de la tournée effectuée par SM le Roi en Amérique latine début décembre.

L'année 2004 a vu également la signature d'un accord de coopération entre l'Agence Spéciale Tanger-Méditerranée (TMSA) et Jbel Ali Free Zone International (JAFZI), relatif à l'exploitation et la commercialisation des zones franches de Tanger-Méditerranée.

La Zone Franche de Tanger: 30 milliards de dirhams d'in-

vestissement

Aux termes de cet accord, qui porte sur une période de dix ans, JAFZI va accompagner TMSA pour un développement rapide des zones franches de Tanger Med. Elle assurera la promotion de l'espace Tanger Med sur le plan international. Ce partenariat permettra à Tanger Med d'attirer 30 milliards de dirhams d'investissements privés et générer une valeur ajoutée de l'ordre de 2,5 milliards de DH.

De même, le premier terminal à conteneurs du port Tanger Med a été concédé au groupe Maersk-Akwa pour une période de 30 ans. Le groupe s'engage à y investir 120 millions d'euros à l'horizon 2007 avant de porter ce montant à 150 millions d'euros dès 2010. En vertu de la convention de concession, ce groupe s'engage en outre à verser des redevances mensuelles d'un montant global actualisé sur la période de concession dont le montant dépasse les 100 millions d'euros. Le concessionnaire s'engage aussi à garantir, dès les premières années d'exploitation, l'utilisation, dans une large proportion, de la capacité du terminal (1,5 millions d'équivalent vingt pieds (EVP) qui s'inscrit dans un schéma favorisant une meilleure compétitivité logistique des opérateurs économiques de l'arrière-pays.

A travers ces filiales de transport maritime, le groupe Maersk, qui détiendra une part de 90 pc dans la société concessionnaire, est le premier armateur mondial avec une flotte de plus de 250 navires totalisant une capacité de chargement d'environ 12 millions de conteneurs EVP.

Avec la société AP Moller Terminals, la multinationale est également troisième opérateur portuaire mondial dans l'activité conteneurs avec un volume de trafic manipulé de plus de 22 millions d'EVP.

Tanger, la Reine du Container

Le port Tanger Med, dont les travaux avaient été lancés par SM le Roi Mohammed VI en février 2003, comprend un port en eau profonde développant les activités conteneurs, TIR et passagers, une Zone franche logistique de 98 ha attenante au port et une Zone franche logistique de 600 ha située à 20 km du port et qui ciblera principalement les industries tournées vers l'export. Ce projet d'envergure dont le coût est estimé à 15 milliards DH vise un marché de proximité de plus de 600 millions d'habitants comprenant l'Europe de l'ouest, l'Afrique de l'ouest, l'Afrique du nord, ainsi que l'Amérique du nord. A l'horizon 2020, son trafic devrait se situer autour de 3 millions d'EVP. Il devrait aussi

créer 145.000 emplois. Ce port, dont la mise en service est prévue pour le 1er semestre de 2007, sera desservi par 61 km d'autoroute, 45 km de voie ferrée et de routes express régionales.

Cette année a également vu l'attribution des stations balnéaires de Saïdia, Larache, El Jadida et Essaouira à des aménageurs développeurs.

L'économie du Nord relancée grâce au Tourisme

La station de Saïdia-Ras El Ma a été concédée au groupe espagnol Fadesa pour une période de 30 ans. Ce projet phare dans le Plan Azur, est censé donner un nouvel élan à l'économie de la région.

Sur les 9 milliards de dirhams que nécessitera le projet (aménagement, infrastructure et construction), le groupe Fadesa apportera plus d'un tiers : 3,7 milliards de dirhams, dont 1 milliard pour l'aménagement des infrastructures de base et le reste (2,7 milliards) pour la construction des unités hôtelières (16000 lits), trois terrains de golf et l'ensemble du programme résidentiel (12.000 lits). Le reliquat de l'investissement (5,3 milliards de DH), sera à la charge d'autres promoteurs potentiels intéressés par le port de plaisance, les aires de sport, d'animation et de loisirs.

La station comprend huit hôtels (5.364 lits), dont un de 5 étoiles grand luxe, trois cinq étoiles et les autres de la catégorie quatre étoiles. Le tout occupera une surface approximative de 300.000 m². "Mediterrania Saïdia-Maroc" comprend aussi 22 tranches de terrain pour développer des villages de vacances de 4 et 5 étoiles (10.378 lits) sur une superficie de 1.300.000 m².

Le résidentiel (sur 686.000 m²) englobera 3.000 appartements et villas touristiques qui seront destinées aussi bien à la vente qu'à la location. A cela s'ajoutent 3 parcours de golf sur une surface de 2 millions de m². Cinq tranches de terrain (500.000 m²) sont prévues pour l'usage commercial. "Mediterrania Saïdia-Maroc" comprend 220.000 m² de zones de sport, plus de 700.000 m² d'espaces verts et 145.000 m² sont des espaces publics, outre la construction d'un port de plaisance de 302.000 m², autour duquel s'articule une grande partie du projet, qui a été conçu avec l'objectif d'être un point de référence de la navigation sportive dans la Méditerranée.

Quant à la station de Larache Lixus, elle a été attribuée à un groupement piloté par le Belge Thomas & Piron. La station, qui s'étale sur 462 hectares, aura une capacité

Rétrospective: 2004

2004: Une année riche en événements économiques au Maroc

totale de 12.000 lits dont 4.500 en résidentiel. Elle devrait permettre la création de quelque 3.800 emplois directs et cinq fois plus d'emplois indirects. Le projet devrait générer, à long terme, un chiffre d'affaires annuel total de près de 2 milliards de DH, dont 80 pc au titre du tourisme international. En vertu de la convention d'attribution, l'aménageur s'engage à participer au développement socioéconomique de Larache. Il doit y consacrer 6,6 millions de DH.

Le tourisme côtier draine des capitaux étrangers

Quant à la station de Mazagan, elle a été confiée au groupe sud africain Kerzner International Limited. Couvrant une superficie d'environ 500 ha, la station de Mazagan a une capacité globale de 8.000 lits, dont 4.000 lits d'hôtel. Elle comprend aussi des équipements d'animation et de loisirs.

Le groupe Thomas & Piron va également construire une quinzaine d'hôtels et riyaads à Mogador-Essaouira. Ce projet porte sur un total de quelque 5.000 lits en résidentiel et 3.000 lits en hôtellerie, outre 47.900 m² d'espaces d'animation.

Dans ce projet, Thomas & Piron jouera le rôle de chef de file avec 34 pc du capital, le solde étant réparti à parts égales entre la société Risma (joint-venture d'Accor et de plusieurs institutionnels marocains) et le groupe Colbert Orco (promoteur des golfs de Saint-Tropez et du Touquet). Ce projet devrait générer 2.000 emplois directs et 10.000 emplois indirects.

Le 18 novembre, le groupe Vivendi Universal a acquis 16 pc supplémentaires du Capital de Maroc-Telecom pour un montant d'environ 1,1 milliard d'euros. Après cette transaction, la part de Vivendi, partenaire stratégique du Maroc au sein de Maroc-Telecom depuis 2001, passe de 35 à 51 pc.

Message clair aux investisseurs étrangers

Commentant cette transaction en son temps, M. Fathallah Oualalou, ministre des Finances et de la Privatisation, avait mis en exergue la "grande dimension économique" de cette opération, qui constitue, selon lui, "un grand message" du Maroc aux investisseurs étrangers. Selon M. Oualalou, il s'agit également d'une opération qui "adhère à une logique de réformes et de libéralisation que le Maroc a suivie depuis des années et qui a permis au pays d'occuper une position de leadership en la matière".

Moins d'un mois après, le gouvernement a introduit en bourse 14,9 pc de Maroc-Telecom. L'offre publique de vente, qui a concerné 130,98 millions d'actions, a été un succès. Elle a été souscrite plus de 21 fois, ce qui correspond à 191,94 milliards de DH.

Révision du code du Travail pour faire face aux défis de la Globalisation

L'année 2004 a également connu l'entrée en vigueur du nouveau Code de Travail (7 juin). Ce texte, en gestation depuis plus de 20 ans, est venu améliorer les relations entre les différents partenaires sociaux.

Les principales dispositions du Code concernent la réduction de la semaine de travail de 48 à 44 heures, l'amélioration des mesures de sécurité, d'hygiène et d'inspection du travail, la création du Conseil de négociation collective, ainsi que l'amélioration de la gestion des conflits sociaux par l'instauration de la conciliation obligatoire par des organes appropriés, ce qui est de nature à apaiser les tensions entre les différents acteurs du tissu productif et leur permettre de mettre en commun leur efforts pour relever les défis imposés par la globalisation.

L'année qui s'achève a aussi été marquée par l'entrée en vigueur de la loi sur la propriété intellectuelle, la mise sur pied de stratégies industrielles sectorielles, la signature de plusieurs accords concernant la prospection pétrolière, ainsi que par les grandes avancées enregistrées au niveau du chantier de l'assurance-maladie-obligatoire (AMO).

Les principaux autres événements économiques intervenus en 2004

1er janvier : entrée en vigueur de l'accord sur les échanges agricoles entre le Maroc et l'Union européenne.

19 janvier : Signature entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et la société malaisienne Petronas d'un accord portant sur 8 permis de recherche pétrolières dans la zone offshore " Rabat-Salé Haute mer ".

14-16 février : signature de plusieurs accords de coopération avec les Emirats arabes unis lors de la 3ème session de la commission mixte.

18 février : Tenue à Manama de la 2ème session de la commission mixte marocobahreïnienne avec la signature de mémorandums d'entente intéressant plusieurs do-

maines de coopération.

24 février : Signature à Rabat d'un accord d'exploration et d'exploitation pétrolière dans la zone Maamora-Moulay Bouselham entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et les sociétés américaines Heyco et Enercop et la compagnie canadienne Stratic Energy Corp.

16 Mars : Le Maroc et le Pérou signent à Rabat un accord cadre de coopération relatif au développement du tourisme.

29 mars : le Maroc et le Soudan signent une série d'accords de coopération dans le domaine agricole.

7 avril : La Maroc et la Turquie signent à Ankara un accord de libre échange, d'un accord de non double imposition en matière d'IGR et un accord de jumelage entre les ports de Casablanca et d'Istanbul.

19 avril : L'Office national des hydrocarbures et des mines et la société danoise Maersk Oil signent à Rabat un accord portant sur 8 permis d'exploration pétrolière au large de Tarfaya.

23 avril : L'Office national des hydrocarbures et des mines et société norvégienne Norsk Hydro Produksjon signent à Rabat un contrat de reconnaissance et d'évaluation du potentiel pétrolier de la zone " Safi offshore nord ouest ".

28 avril : Le Maroc et l'Angola signent à Marrakech un protocole de coopération dans le domaine du pétrole.

29 avril : Le Maroc a signé avec l'Ouganda, le Mozambique, la Sierra Leone des accords de coopération dans les domaines de l'énergie, des mines et de la géologie.

10 mai : signature, à Rabat, d'un accord portant sur l'annulation de 20 millions d'euros de la dette du Maroc envers l'Italie.

20 mai : Le Maroc et la Catalogne signent, à Casablanca, trois accords portant respectivement sur la création de la Fondation Catalogne-Maroc, la coopération entre l'Agence de développement des provinces du Nord et le consortium de promotion commerciale de Catalogne et le partenariat entre la chambre de commerce de Barcelone et le groupe Banque Centrale populaire.

20 juin : Le Maroc et l'Iran signent à Téhéran un protocole d'accord sur les investissements et les échanges commerciaux dans le domaine des phosphates et dérivés.

5 juillet : Le Maroc et le Programme de financement du Commerce arabe signent, à Rabat, un accord relatif à une ligne de

crédit de 40 millions de dollars destinée au financement des importations à partir des pays arabes. **14 juillet** : Le Maroc et la Commission européenne signent, à Rabat, le Programme indicatif national portant sur un montant de 275 millions d'euros.

26 juillet : L'OCP et la société pakistanaise Jauji Fertilizer Bin Quasim Ltd signent un accord de partenariat pour la construction à Jorf Lasfar d'une usine de fabrication d'acide phosphorique d'une capacité de 375.000 tonnes.

29 septembre : Le Maroc et la Croatie signent, à Rabat, un accord portant sur la protection réciproque des investissements.

18 novembre : Le Maroc et le Vietnam signent plusieurs accords de coopération.

25-26 novembre : Réunion, à Faro, de la haute commission mixte marocoportugaise, couronnée par la signature de trois accords de coopération dans les domaines financier, économique et culturel.

1-2 décembre : tenue à Skhirate de la 2ème édition des Intégrales de l'investissement.

10-11 décembre : Tenue du Forum pour l'avenir à Rabat et des 4èmes assises du tourisme à Marrakech.

CECI SANS OUBLIER BIEN Sûr...

- **La Création de l'Instance Équité et Réconciliation** qui vise notamment la poursuite des enquêtes relatives aux cas de disparitions, qui n'ont pas été élucidés et l'indemnisation des victimes qui n'ont pas été indemnisées par "l'Instance indépendante d'arbitrage pour l'indemnisation".
- **L'adoption du Code de la famille** : Les amendements introduits à la Moudawana visent à assurer un équilibre entre les deux époux et protéger la femme de certains abus dont elle était la victime;
- **La Loi sur la communication audiovisuelle** votée à l'unanimité;
- **La Conférence Internationale de suivi du Sommet sur la société de l'Information**, une conférence dont la toile de fond est la consolidation de la liberté d'expression et la liberté de la presse comme condition essentielle à la construction de la société de l'information.